

Divorce : les avocats toujours obligatoires !

La Garde des sceaux, flanquée de la ministre déléguée à la Famille et à l'Enfance (ou est-ce l'inverse ?) a présenté les orientations gouvernementales en matière de droit de la famille (voir les commentaires de Jean-Pierre Rosenczveig dans ce journal). Ces orientations devraient devenir projets de loi d'ici juin 2001 en ce qui concerne l'autorité parentale, la filiation et le divorce. Pour le divorce, il s'agit de simplifier la procédure par consentement mutuel (la requête conjointe (civ 230 et svts) ne comporterait plus qu'une seule audience obligatoire dans les cas simples) tandis que le divorce pour faute (civ. 242 et svts) serait remplacé par un divorce pour rupture irrémédiable, sur demande d'un seul époux.

Mais le Gouvernement ne voudrait toutefois pas d'un divorce déjudiciarisé, devant le maire. Pas question non plus, malgré la popularité de cette proposition de faire l'économie de l'assistance d'un avocat, lesquels ont défendu (jusqu'ici) avec bec, ongles et bonheur leur rente de situation.

Aussi devant la justice administrative d'appel

Selon **Etienne Tête**, le gouvernement prépare un décret imposant l'avocat pour introduire un recours en appel d'une décision d'un tribunal administratif, ce qui risque de dissuader le justiciable par des frais d'avocat souvent prohibitifs alors qu'*«imposer un avocat, c'est obliger quelqu'un à être défendu par une personne qui, souvent, connaît moins que lui le droit utile à l'action engagée»*. La dissuasion (il s'agit de limiter le contentieux) jouera pour les plus pauvres, non pour les administrations. (Libération 18 avril 2001)

Gratuité de l'enseignement secondaire

Le tribunal administratif de Besançon (1) a jugé que les frais d'affranchissement, de carnet de correspondance et de remontées mécaniques des élèves du second degré participant l'activité de ski ne peuvent être mis à la charge des familles.

Malgré la loi du 11 juillet 1975 qui garantit la gratuité de l'enseignement public secondaire, le ministère de l'Éducation fait appliquer une circulaire (2) qui y déroge en ce qui concerne l'achat du carnet de liaison ou d'enveloppes timbrées pour l'envoi de relevés de notes. Le tribunal condamne la mise à charge des parents de ces frais et aussi ceux qui découlent d'activités sportives pendant le temps scolaire. Jack Lang a confié à l'inspection générale l'examen de la question de la gratuité scolaire. Tout espoir n'est pas perdu de voir l'administration s'amender à ce propos.

(1) *TA Besançon, 29 mars 2001, n° 981237*

(2) *Circulaire n° 92-270 du 10 septembre 1992, BOEN 17 sept. 1992.*

Logement sociaux : plus de «bétonite» !

Marie-Noëlle Lienemann, nouvelle secrétaire d'État au logement veut éviter la «bétonite», c'est-à-dire l'accumulation anormale de logements sociaux qui concentrent dans des ghettos les populations les plus modestes. Elle préfère l'achat par les offices HLM de logements du parc ancien pour les rénover ou de logements neufs en complémentarité avec des promoteurs privés. Il s'agit de relever le défi de la mixité sociale dans les quartiers. Elle se promet de construire rapidement ce type de logement. La secrétaire d'État augmentera les subventions et simplifiera les démarches administratives. Un programme ambitieux qui risque de se heurter à pas mal de résistances. Elle espère dépasser les réticences archaïques du mouvement HLM et de certains élus locaux. Elle n'a que quelques mois pour tenir parole...

Diplôme universitaire d'écrivain public

L'Université de Toulon-Var instaure un diplôme d'écrivain public et d'auteur-conseil pour former des professionnels capables d'assister dans leurs démarches, courriers, rédaction de textes et mémoires ceux à qui manque le temps ou les connaissances nécessaires.

Rens. : Tél 04 94 14 21 81

8.000 magistrats en septembre 2005 !

5.930 magistrats en septembre 1997, 6.475 en mars 2001.

La ministre de la Justice veut atteindre l'effectif de 8.000 magistrats, ce qui, tenant compte des départs en retraite, impliquera la création de 1 200 emplois de magistrats, l'augmentation des promotions de l'école nationale de la magistrature (plus 280 au lieu de 200) dès le prochain concours et aussi des recrutements directs de juristes ou des concours complémentaires ouverts à des auxiliaires de justice ou des juristes pour le recrutement de 125 magistrats en 2002 et 2003.

IVG : les députés réagissent...

L'Assemblée nationale a adopté en avant-dernière lecture le 17 avril le projet de loi relatif à l'interruption volontaire de grossesse et à la contraception après sept heures de débat sur quarante amendements de l'opposition dont vingt de **Christine Boutin** qui, décidément, a de la suite dans les idées ! L'Assemblée nationale a supprimé les articles introduits par le Sénat. Après une dernière «navette», le texte devrait être finalement adopté fin mai.

Loi de 1975

L'UNASEA* s'inquiète d'une rénovation de la loi de 1975 qui enfermerait les associations dans un carcan de contrôle. L'administration s'octroie le droit de ne pas motiver ses décisions et son silence, dans tous les cas (budgétaires ou autorisation d'ouverture) vaudrait rejet des propositions des associations.

* *Union Nationale des Associations de Sauvegarde de l'Enfance, de l'Adolescence et des Adultes, 118, rue du Château des Rentiers 75013 PARIS - Tél: 01 45 83 50 60 - Fax: 01 45 83 80 36*

Les correspondants locaux de la défenseure des enfants

- Région Franche-Comté : Doubs (25), Jura (39), Haute Saône (70) et Territoire de Belfort (90) : **François Jacob**, Préfecture du Doubs, 6 rue Charles Nodier, 25035 - Besançon Cedex Tél : 06 87 09 04 68

- Indre et Loire (37), le Loiret (45) et le Loir et Cher (41) : **Valérie Jabot**, Maison des droits de l'enfant de Touraine, 3 rue de la Rôtisserie, 37000 - Tours Tél : 02 47 05 09 00

- Seine St Denis (93) : **Antoinette Moussa Montaigne**, Maison de la Justice et du droit, 20 rue Bernard et Mazoyer, 93300 - Aubervilliers

- Rhône (69), la Loire (42), l'Isère (38) et l'Ain (01) : **Jean Rivoire**, La Maison de Justice et du Droit, 32 avenue Jean Mermoz, 69008 - LYON Tél : 06 75 93 15 39

D'autres correspondants, dont les adresses seront prochainement diffusées, ont également été nommés. Il s'agit de : **Didier Botteaux** pour le Bas Rhin (67) et le Haut Rhin (68), **Colette Gayraud** pour la Haute-Garonne (31), l'Ariège (09), les Hautes Pyrénées (65) et le Gers (32)

Les correspondants du Défenseur ont pour mission de suivre certains dossiers individuels dont ils peuvent rencontrer les parties pour procéder à une médiation. Ils sont également appelés à repérer des problématiques collectives locales et à participer à la promotion des droits de l'enfant.

Aides aux familles pauvres

Après remise du rapport du groupe de travail chargé de réfléchir au lien entre pauvreté et droits et devoirs parentaux, la ministre déléguée à l'Enfance et à la Famille a affirmé ses priorités. Il s'agit notamment de garantir l'accès aux droits des plus pauvres (notamment par la simplification et l'harmonisation des conditions d'accès aux différents droits : CMU, RMI, allocation de parent isolé), de lutter contre les situations de surendettement (avec l'instauration d'un «reste à vivre» pour faire face aux dépenses quotidiennes), d'agir contre les effets de seuils et les discontinuités en cas de retour à l'emploi, ou encore de rendre effective la gratuité de l'école.

Nouveau : Guide 2001 des CCAS / CIAS

Elaboré à partir des questions que vous avez posées, ce « Guide de l'administrateur » fait le point sur les règles à mettre en œuvre lors du renouvellement des conseils d'administration de CCAS : période transitoire, désignation des administrateurs, élection du vice-président, rédaction du règlement intérieur, délégations de pouvoir et de signature, etc. (en vente à l'UNCASS)

AG des drogues (et de ceux qui les aiment)*

« Non le débat prohibition/non-prohibition n'est pas dépassé. Nous sommes plus de 90 000 à avoir été arrêtés pour usage de drogues en 1999 : pour nous, usagers de drogues, il n'est pas question de choisir un camp, l'Etat l'a déjà fait pour nous, et ce quel que soit le produit. La prohibition nous fait prendre des risques, juridiques et sanitaires, que nous ne voulons pas prendre. Le bilan d'une telle politique est catastrophique »

* Assemblée générale publique mardi 22 mai 2001 à 19h à l'Ecole des Beaux-Arts, Amphithéâtre des Loges, 14 rue Bonaparte 75006, Paris (Métro Saint-Germain-des-Prés) - renseignements : Julien Deveny, tel 01.49.29.44.75

Rapport du Conseil d'État

Au cours de l'année 2000 l'activité contentieuse du Conseil d'Etat s'est stabilisée au niveau élevé atteint les années précédentes: 12 800 affaires entrées en 2000 contre 12747 en 1999. Le nombre d'affaires jugées connaît quant à lui un accroissement: 13 837 sorties en 2000 contre 13 551 en 1999. Cet accroissement n'a qu'un effet limité sur le stock des affaires qui représente 117 % des affaires jugées au cours de l'année écoulée. Depuis deux ans, l'activité juridictionnelle du Conseil d'Etat est déséquilibrée par le part prise par le contentieux des étrangers qui représente 56 % des entrées nettes. Enfin, la situation des Cours administratives d'appel demeure préoccupante. Le nombre d'affaires enregistrées s'est accru de 3 % en 2000 pour atteindre le chiffre très élevé de 16 540. Le nombre des affaires réglées a lui progressé de 13,3 % pour atteindre près de 13 000. Malgré les efforts consentis par les magistrats, le stock des affaires en instance s'est accru de 11,6 % ce qui représente 38 000 dossiers, soit le triple de la capacité de jugement annuelle des cours. Il convient donc d'insister sur l'urgence de réformer le régime de l'appel comme l'envisagée le gouvernement pour entrer en vigueur dans le courant de l'année 2001.

Heureusement qu'on va vers l'été

La vie est belle. Le gouvernement veut que les banques continuent à livrer gratuitement les chèquiers. Les banques les font payer autrement mais le peuple veut des chèques gratuits. Il y a 200 ans les utopistes rêvaient du pain gratuit. Les temps changent. Le temps aussi : que fait donc Lionel Jospin contre la pluie ?

L'ANPE recrute. 400 emplois sont créés en Ile-de-France pour développer un meilleur accueil du public dans les palais et maisons de Justice, les tribunaux pour enfants et conseils d'accès au droit; certes il s'agit d'«emplois-jeunes», rémunérés au Smic, d'une durée limitée à cinq ans mais, par les temps qui courent, cela est toujours bon en attendant mieux. C'est toujours mieux que d'être licencié par Mark & Spencer ou LU, Phillips ou Kodak, AOM ou Air-Liberté. Il faut bien vivre. Les rentiers (on dit maintenant les investisseurs) ne travaillent pas pour vivre mais vivent pour travailler. Ou bien ils ne font rien que jouir des bienfaits de la vie et ne se sentent pas inutiles ou parasites pour autant. Ce sont les pauvres types comme vous et moi qui culpabiliseraient à leur place (quoique...), nous qui faisons la morale à ces jeunes traficoteurs qui gagnent en quelques heures ce que l'éduc ou le prof «promérite» en plusieurs jours ou semaines.

Une assistante maternelle, Michèle Deparis, a été élevée (c'est comme cela qu'on dit ?) au grade de Chevalier de l'ordre du mérite. Elle fut la première assistante maternelle à accueillir, en 1989, un enfant contaminé par le virus du Sida. C'était un acte intelligent. Depuis lors, cela se fait couramment (quoique...) mais, à l'époque, on vous jetait ces gosses à la porte de la maternelle comme de sales bêtes. Faut-il désormais récompenser l'intelligence ? Est-elle devenue si rare ? Je ne sais si madame Deparis est heureuse, ne serait-ce que pour sa corporation, d'avoir reçu la médaille de Chevalier ou si elle s'en fiche. J'aimerais bien le savoir.

Et l'Abbé Pierre qui a finalement cédé après avoir tant de fois refusé la légion d'honneur ? Un coup bien joué de Jacques Chirac !

Carlos Gimenez

Page d'accueil | Nouveaux | Hit-Parade | Site au hasard | Ajouter un site | Contacts

OASIS

http://www.travail-social.com

Le Portail du Travail social

Un moteur de recherche spécialisé

- ▶ L'index thématique du Travail social
- ▶ Plusieurs centaines de sites référencés
- ▶ Indexation en continu des articles du Mag

L'information en direct

- ☑ **Le WEB au service de l'information en continu**
- ☑ **Passez vos infos sur OASIS**
Brèves, communiqués, RDV, dates, colloques...

OASIS - Organisation d'Acteurs Sociaux Indépendants et Solidaires - Association loi 1901

Nominations

Premier ministre

Mme **Cécile Parent** est nommée directrice du centre interministériel de renseignements administratifs de Lille (J.O. 13 avril 2001).

Sont nommées à la mission interministérielle de lutte contre les sectes : Mme **Fournier (Anne)**, Mme **Deuxdeniers (Maryline)**, Mme **Motossian (Lydie)**, (J.O. 27 mars 2001).

Ministère de la Justice

M. **Jean-Michel Bruntz**, avocat général près la cour d'appel de Paris et M. **Jean-Claude Marin**, procureur de la République adjoint près le TGI de Paris sont nommés avocats généraux à la Cour de cassation (J.O. 30 mars 2001).

M. **Alain Vogelweith**, magistrat, est mis à la disposition de la défenseure des enfants à compter du 1er janvier 2001 pour une durée de trois ans (J.O. 30 mars 2001).

Ministère de l'Éducation nationale

M. **Jean-Paul Delahaye**, inspecteur d'académie est nommé inspecteur général de l'éducation nationale (J.O. 68 du 21 mars 2001)

Ministère de l'Emploi et de la Solidarité

M. **Didier-Courbin (Philippe)** est nommé sous-directeur des personnes handicapées à la direction générale de l'action sociale, à l'administration centrale du ministère de l'emploi et de la solidarité, pour une période de trois ans (J.O. 24 mars 2001).

M. **Detour (Pierre-Marie)**, chef de service, est nommé sous-directeur de coordination des services et affaires juridiques à la direction générale de la santé pour une période de trois ans (J.O. 6 avril 2001).

M. **Bonal (Christian)**, inspecteur des affaires sanitaires et sociales, est intégré dans le corps des attachés d'administration centrale en qualité d'attaché d'administration centrale à compter du 1er janvier 2000 (J.O. 20 avril 2001).

Inspection générale des affaires sociales

sont nommés inspecteurs à l'inspection générale des affaires sociales : Mm e **Romenteau (Pascale)**, à compter du 2 janvier 2001, M. **Bocquet (Pierre-Yves)**, à compter du 2 janvier 2001, M. **Viellerivière (Jean-Luc)**, à compter du 2 avril 2001, M. **Guedj (Jérôme)**, à compter du 2 mai 2001, M. **Vinquant (Jean-Philippe)**, à compter du 2 juin 2001, M. **Pelissier (Régis)**, à compter du 2 juin 2001 (J.O. 29 mars 2001).

Directions régionales et départementales des affaires sanitaires et sociales

Mme **Christine Boubet**, chef de service des affaires sanitaires et sociales, est nommée directrice adjointe du Nord à compter du 1er avril 2001 (J.O. 12 avril 2001).

Mme **Anne Marty**, chef de service, est nommée directrice adjointe des affaires sanitaires et sociales de Rhône-Alpes à compter du 1er mars 2001 (J.O. 11 avril 2001).

Mme **Isabelle Paoli**, inspectrice principale en Rhône-Alpes, est nommée directrice adjointe des affaires sanitaires et sociales des Alpes-Maritimes à compter du 1er avril 2001 (J.O. 7 avril 2001).

Mme **Jacqueline Getain-Jacob**, inspectrice principale en Seine-et-Marne, est nommée directrice adjointe des affaires sanitaires et sociales de Bretagne à compter du 1er mars 2001 (J.O. 28 mars 2001).

M. **Arnaud Meunier**, médecin général de santé publique des Antilles-Guyane, est nommé directeur adjoint des affaires sanitaires et sociales du Calvados à compter du 1er mars 2001 (J.O. 28 mars 2001)

M. **Alain Parodi**, directeur adjoint des affaires sanitaires et sociales à la direction régionale de Rhône-Alpes, est nommé directeur départemental des affaires sanitaires et sociales de la Drôme à compter du 1er mars 2001 (J.O. 28 mars 2001).

Mme **Francette Meynard**, chef de service en Languedoc-Roussillon, est nommée directrice départementale des affaires sanitaires et sociales des Vosges à compter du 12 mars 2001 (J.O. 23 mars 2001).

Commission centrale d'aide sociale

Sont nommées rapporteuses : Mme **Annick Brenne**, Mme **Elizabeth Gabet**.

Sont nommés membres : Mme **Véronique Covin Leroux**, M. **Fabrice Courault**, M. **Jacques Pages** (J.O. 21 mars 2001)

Comité consultatif national d'éthique pour les sciences de la vie et de la santé

M. **Didier Sicard** est renouvelé dans ses fonctions de président du Comité consultatif national d'éthique pour les sciences de la vie et de la santé (J.O. 1er avril 2001).

SEAT : la direction de la PJJ durement contestée

Un syndicat qui se plaint de ce que le patron ne dirige pas la barque, c'est peu courant ! D'autant que cette incurie s'accompagnerait d'intransigeance ?

«*L'exemple des SEAT est révélateur de la culture d'automission-nement qui habite notre institution*», note le syndicat UNSA-PJJ (1) pour qui la PJJ «*a l'art et la manière de se donner de bonnes raisons de ne pas appliquer les directives*». «*Il est choquant de voir une direction rejeter, à ce point, sur les personnels la responsabilité qui lui incombe, car il faut le dire, c'est bien la direction qui n'a pas tenu son rôle par rapport aux SEAT. Reprocher pêle-mêle l'absence de direction, l'absence de véritable équipe, l'absence de projet de service, l'absence d'implication dans le dispositif départemental est souvent juste, mais n'est-ce pas à la direction d'y veiller et d'y remédier ?*», s'indigne **Michel Guerlavais** dans un communiqué qui stigmatise l'intransigeance de la direction. A propos des services éducatifs auprès des tribunaux (SEAT) et de l'organisation départementale de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), l'UNSA-PJJ estime que la direction qui refuse de maintenir un service éducatif public au sein de tous les TGI pourvus d'un tribunal pour enfants, a fait preuve d'intransigeance. A l'origine, l'intention ne consistait pas à supprimer ces services mais à en clarifier les missions (courrier de la directrice de la PJJ du 4 octobre 1996). Le syndicat préconise le maintien des SEAT existants, qu'ils soient dotés d'un directeur, d'un projet de service, et s'inscrivent dans la politique départementale conduite par la PJJ. Sur le fond, le syndicat partage la volonté de la direction de replacer le mineur au centre des choix politiques et, plus généralement, de mieux prendre en compte le parcours des jeunes, de mettre un terme à l'atomisation des services, de rompre l'isolement des professionnels et plus particulièrement des directeurs de services, de renforcer au niveau départemental le cadre institutionnel permettant d'être opérationnel et d'apporter appui et soutien aux équipes. Le SPJJ, favorable à une animation propre à chaque fonction éducatrice estime qu'il revient aux directions départementales d'y veiller.

La direction de la PJJ s'inspire pour le projet départemental des dispositifs départementaux d'insertion, ce qui ne manque pas de surprendre le personnel, considérant que le domaine de l'insertion scolaire et professionnelle mériterait sûrement d'être mieux formalisé.

(1) *Union Nationale des Syndicats Autonomes - Syndicat de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, 48, rue La Bruyère - 75440 PARIS CEDEX 09 - (01.40.16.78.13)*



Concours exceptionnel à la PJJ

La protection judiciaire de la jeunesse recrute par voie de concours 150 éducateurs titulaires d'un diplôme sanctionnant un niveau de formation correspondant à deux années d'études post-secondaires (DEUG, DUT, DEES...) de préférence une formation en sciences sociales, animation ou éducation physique, trois ans au moins de pratique professionnelle dans les métiers liés au secteur social, de l'éducation, de l'animation ou des activités sportives. Les dossiers doivent être retirés auprès de la direction régionale de la protection judiciaire de la jeunesse de votre département de résidence. Pour toute information : le 3615 Justice (1,01F la minute), le numéro vert : 0800 037 891. Date limite de retrait des dossiers : 24 avril 2001 - Date limite de dépôt des dossiers : 4 mai 2001